

# NOTE DE RENTRÉE 2021 – 2022

## **Ecole maternelle publique « Les écureuils » de Pressigny**

Le bourg            79390 PRESSIGNY    Tel : 05 49 69 82 28

Mail : [ce.0790130M@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790130M@ac-poitiers.fr)

Site internet de l'école : <http://sites79.ac-poitiers.fr/gourgé-pressigny>

## **Les enseignants**

Mr Porchet Rémy = enseignant des TPS, PS, MS, GS et directeur de l'école de Pressigny.

Mme Marchet-Bodin Agnès = enseignant des CP, CE1, CE2 et directrice de l'école de Gourgé.

Mr Clément Arnaud = enseignant des CE2, CM1, CM2 à Gourgé.

## **Les horaires de l'école**

- **9h00 – 12h00 / 13h30 - 15h45** le lundi, mardi, jeudi et vendredi

- **9h00 – 12h00** le mercredi

- L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et 13h20 (pour une question de responsabilité, merci de bien vouloir respecter ces horaires).

- la pause méridienne pour les élèves est d'1h30.

-l'APC (Activité Pédagogique Complémentaire) est réalisée par les enseignants de 15h45 à 16h15.

## **Cantine**

Cantinière : Mme Mouret Aline

Aide à la cantine : Mme Saboureau Nadine

Tous les lundis, votre enfant devra amener **une serviette de table** portant son nom de manière visible. **Celle-ci vous sera rendue chaque vendredi pour être lavée**. Une déclaration d'allergie est à compléter afin d'en informer le personnel concerné. En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir l'école et de **joindre un certificat médical en cas de passage chez le médecin afin d'être remboursé du/des repas**.

Pour le paiement, chaque famille recevra un avis tous les deux mois. Le règlement devra être envoyé à la perception de Thénézay.

## **Garderie**

Le personnel de la garderie : Mme Monteiro Ana (directrice)

Animatrice : Mme Forestier Charlène

Ouverture : 7h30 à 9h00 / 16h30 à 18h30 tous les jours (avec une pénalité en cas de retard).      Tel : 05 49 69 86 40

Le prix de la garderie est calculé en fonction du quotient familial.

Les Activités Périscolaires (APS) auront lieu de 15h45 à 16h15 sous la surveillance d'Aline Mouret et de Nadine Saboureau à Pressigny.

## **Transport scolaire**

Chaque enfant devra être récupéré à la sortie du bus par une personne autorisée à venir le chercher, indiquée sur la fiche de renseignements.

## **Fiche individuelle de renseignements**

La fiche individuelle de renseignements est **à compléter et corriger puis à retourner à l'école le plus rapidement possible.**

Merci, dans l'intérêt de votre enfant, d'attacher la plus grande attention à sa rédaction. **Toutes les coordonnées de la fiche individuelle de renseignements seront transmises aux mairies en cas de besoin pour le transport ou la cantine.**

## **Assurance scolaire**

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant ; toutefois, pour toutes les activités à caractère facultatif (sortie, classe de découverte, séance récréative...), une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire. Vous devez donc fournir une attestation certifiant que votre enfant est garanti à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle. **Elle est à retourner le plus rapidement possible à l'école pour que votre enfant puisse participer aux premières sorties scolaires.**

## **Site internet de l'école :**

<http://sites79.ac-poitiers.fr/gourgé-pressigny>

Vous pouvez regarder régulièrement le site de l'école, afin de partager avec vos enfants les différentes activités réalisées dans l'onglet « Année scolaire 2021/2022 ». Vous pouvez y trouver également des informations de l'association des parents d'élèves (APE) ainsi que les comptes-rendus des conseils d'école.

## **Absences des élèves**

En cas d'absence de votre enfant, merci pour des raisons de sécurité et de responsabilité des uns et des autres, de bien vouloir impérativement :

**-prévenir le matin même, par téléphone ou par mail en fournissant le motif.**  
Si cela n'est pas fait, nous serons contraints de chercher à vous joindre. **Merci de fournir par la suite, un certificat médical en cas de passage chez le médecin.**

**Dans le contexte actuel du COVID-19, si votre enfant a une température de plus de 38°C, il ne devra pas venir à l'école. Si un enfant contracte le COVID-19, merci de nous prévenir afin de mettre en place les mesures nécessaires.**

*Au-delà de quatre demi-journées non justifiées, nous sommes dans l'obligation d'en informer l'Inspection académique, qui prendra les mesures nécessaires.*

## **Education physique et sportive**

Les séances de sport sont obligatoires pour tous les élèves. En cas de nécessité, un certificat de dispense temporaire peut être délivré par votre médecin de famille. **Nous sortirons en promenade tous les lundis, pensez à prévoir une tenue adaptée cette journée-là (baskets...)**

## **Liaison Famille/Enseignant**

C'est le lien entre vous, les parents et nous, les enseignants. **Toutes les informations seront transférées par mail et via le site internet de l'école.** Les familles ne disposant pas ou peu d'accès internet doivent se faire connaître auprès de l'enseignant afin de mettre en place une alternative à cette liaison.

## **Matériel**

Le matériel scolaire (manuels, cahiers, crayons...) est fourni par l'école. **Les livres de la bibliothèque seront échangés chaque mercredi.** Merci de bien vouloir prêter attention à ces livres.

Merci de bien vouloir fournir **2 boîtes de mouchoirs en papier et un gobelet en plastique dur** pour le fonctionnement de la classe.

Pour la sieste, fournir **une couverture et un drap** marqués au nom de l'enfant.

**Merci de garder ce document précieusement. Vous pouvez le retrouver sur le site internet de l'école.**

**L'équipe enseignante et scolaire vous souhaite une excellente rentrée et une très bonne année 2021 - 2022**

## **Récapitulatif des documents à compléter et du matériel à fournir :**

- **Fiche individuelle de renseignement**
- **Assurance scolaire**
- **Fiche d'urgence**
- **Photocopie du carnet des vaccins (DT Polio)**  
( possibilité de la faire à l'école si besoin)
- **Autorisation parentale Droit à l'image et son**
- **Déclaration des allergies**
- **Chaussons/Affaires de rechange (si besoin)**
- **2 boîtes de mouchoirs**
- **Gobelet en plastique dur**
- **Une couverture/drap (pour les PS et MS)**
- **Serviette de cantine (tous les lundis)**

# Vacances scolaires

Attention, nous sommes en zone A.

Calendrier Scolaire 2021-2022

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2021	2 septembre 2021 (la rentrée des enseignants est le 1 <sup>er</sup> septembre 2021)		
Vacances TOUSSAINT 2021	23 octobre 2021 ↓ 8 novembre 2021		
Vacances NOËL 2021	18 décembre 2021 ↓ 3 janvier 2022		
Vacances HIVER 2022	12 février 2022 ↓	5 février 2022 ↓	19 février 2022 ↓
	28 février 2022	21 février 2022	7 mars 2022
Vacances PRINTEMPS 2022	16 avril 2022 ↓	9 avril 2022 ↓	23 avril 2022 ↓
	2 mai 2022	25 avril 2022	9 mai 2022
Pont ASCENSION 2022	26 mai 2022 ↓ 29 mai 2022		
Vacances ÉTÉ 2022	7 juillet 2022		

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## •• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.